

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Catherine CLAYEUX, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Caroline ERNST, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FREARD, Philippe GARNIER, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Kristina STOJANOVIC, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY et Peggy HOUDELAT-LECOMTE.

Avait donné pouvoir : Anissa BRIKH à Céline HAMADI et Peggy HOUDELAT-LECOMTE à Thomas BIETRY,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 avril 2026	Le 3 avril 2026	En exercice	50
		Présents	47
		Votants	49

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Cyprien SCHIGAND est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-03-15 Représentants de la CCST au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets)

Rapporteur : Christian RAYOT

Organismes extérieurs	Domaines de compétences	Représentants de la CCST
SERTRID	- Le tri et/ou le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés - Le conditionnement des déchets sur le site des quais de transfert, - Le tri préalable au traitement afin d'assurer la valorisation - Le traitement par incinération et/ou mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET), - Le traitement des déchets végétaux	3 titulaires 3 suppléants

Les représentants de la CCST rendront compte des débats et décisions prises au sein du SERTRID au minimum deux fois par an au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret,**
- **De nommer les représentants titulaires au sein du SERTRID :**
 - **Pierre VALLAT ;**
 - **Céline HAMADI ;**
 - **Jonathan CERAUDO ;**
- **De nommer les représentants suppléants au sein du SERTRID :**
 - **Hamid HAMLIL ;**
 - **Christian RAYOT ;**
 - **Fabrice PETITJEAN.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président, Le Président Christian RAYOT
Et publication ou notification le	MERCREDI 22 AVR. 2026
Le Président, Le Président Christian RAYOT	